

1 La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard de toutes les religions et ne finance aucune religion d'État.

Les Conférences Cren - Cardie

3 La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

La laïcité au quotidien : une comparaison entre deux collèges

6 La laïcité de l'École offre aux élèves l'accès à une culture commune et à une éducation de qualité. Elle permet l'exercice de leur liberté de conscience et fait l'apprentissage de la liberté d'expression et du respect des convictions d'autrui, qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

l'accès à une culture commune

8 La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

Mercredi 24 mai 2017 - 17h-18h30

Université de Nantes - Campus Tertre - Bâtiment Censive - Salle C248

9 La laïcité implique le **rejet des discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur le principe de laïcité.

de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes républicains, à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte de laïcité.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

Sébastien Urbanski
Maître de conférences

En étudiant l'activité et les situations de travail des enseignants, cette intervention interroge la façon dont la laïcité s'applique et se construit au quotidien dans deux collèges. Le premier établissement se trouve dans une agglomération de taille moyenne et présente une bonne mixité sociale, la composition en termes de CSP étant proche de la moyenne nationale. Le second se situe en REP+ dans un quartier très défavorisé d'une grande métropole, marqué par une forte présence de l'islam. On verra que les situations de travail conduisent à des interprétations contrastées du principe de laïcité. En particulier, les situations sont catégorisées de façon plus floue dans le second collège, ce qui donne la possibilité de compromis.